

Travail social et développement solidaire : s'autoriser des formes de travail collectif?

Jean-Luc Charlot, Annie Berger, Didier Charuel, Nancy Clark, Marie-Claire Des Prairies, Brigitte Lefranc and Pascal Gourdeau

Volume 11, Number 1, Spring 1998

L'itinérance

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301427ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301427ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Charlot, J.-L., Berger, A., Charuel, D., Clark, N., Des Prairies, M.-C., Lefranc, B. & Gourdeau, P. (1998). Travail social et développement solidaire : s'autoriser des formes de travail collectif? *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), 115–129.
<https://doi.org/10.7202/301427ar>

Article abstract

La nécessaire redéfinition du travail social, de ses finalités et de ses méthodes d'intervention, quand celui-ci fait face à la crise de l'État-providence et à l'ampleur des problèmes révélés par l'incapacité de notre modèle économique à résoudre le chômage, est devenue lancinante. Au point que les travailleurs sociaux se retrouvent le plus souvent dans l'incapacité de dépasser la logique de l'offre institutionnelle, incarnée dans un rôle de prospecteur-placier ou de guichetiers de l'État-providence.

Certains d'entre eux, cependant, s'interdisent à la fois une « toute-puissance fantasmée » et une impuissance résignée. Ils tentent d'inventer une approche raisonnée du travail social, qui préfigure peut-être de nouvelles formes d'arrimage possibles entre la société civile et l'État. La rencontre entre ces démarches de travail social et celle du développement de l'économie solidaire en Basse-Normandie, était inévitable... Elle s'est concrétisée par cette première étude, qui, à partir d'une confrontation et de comparaisons des observations effectuées sur trois sites de cette région française, propose quelques éléments de compréhension des pratiques d'intervention sociale.



Travail social et développement solidaire : s'autoriser des formes de travail collectif ?

Jean-Luc CHARLOT

Observatoire de l'économie solidaire en Basse-Normandie

Annie BERGER

Lieu ressources pour le développement de l'économie solidaire

Didier CHARUEL

Mutualité sociale agricole de la Manche

Nancy CLARK

Marie-Claire DES PRAIRIES

Brigitte LEFRANC

Service départemental d'action sociale de la Manche

Pascal GOURDEAU

Service d'action préventive du Calvados

Association calvadosienne de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence

La nécessaire redéfinition du travail social, de ses finalités et de ses méthodes d'intervention, quand celui-ci fait face à la crise de l'État-providence et à l'ampleur des problèmes révélés par l'incapacité de notre modèle économique à résoudre le chômage, est devenue lancinante. Au point que les travailleurs sociaux se retrouvent le plus souvent dans l'incapacité de dépasser la logique de l'offre institutionnelle, incarnée dans un rôle de prospecteur-placier ou de guichetiers de l'État-providence.

Certains d'entre eux, cependant, s'interdisent à la fois une « toute-puissance fantasmée » et une impuissance résignée. Ils tentent d'inventer une approche raisonnée du travail social, qui préfigure peut-être de nouvelles formes d'arrimage possibles entre la société civile et l'État. La rencontre entre ces démarches de travail social et celle du développement de l'économie solidaire en Basse-Normandie, était inévitable... Elle s'est concrétisée par cette première étude, qui, à partir d'une confrontation et de comparaisons des observations effectuées sur trois sites de cette région française, propose quelques éléments de compréhension des pratiques d'intervention sociale.

INTENTIONS ET LIMITES DE L'ÉTUDE

La réflexion présentée ici n'a pas pour but de proposer un « nouveau » modèle d'intervention sociale prêt à transférer ; ni encore, d'apporter de réponses à la question de la nécessaire redéfinition du travail social quand celui-ci se trouve au centre des turbulences occasionnées par la crise de l'État-providence. La démarche empirique que nous avons choisi de privilégier vise simplement à proposer quelques éléments de compréhension de pratiques d'intervention sociale qui se caractérisent avant tout par la mise en œuvre de formes de travail social collectif et qui se fondent à partir du double souci suivant :

- dépasser l'usage unique d'un modèle psycho-éducatif, encore en position dominante, aujourd'hui, dans le travail social en France,
- dépasser la logique de « l'offre institutionnelle » incarnée dans un rôle de prospecteur-placier ou de guichetier de l'État-providence (Crinon, 1995), rôle qui apparaît de plus en plus dévolu au travailleur social.

Cette étude n'est que la première étape d'une observation à conduire en Basse-Normandie. Elle repose avant tout sur le constat selon lequel,

- le travail social s'exerce encore principalement, en France, à travers des pratiques d'aide individuelle alors que les pratiques d'actions de développement avec participation des usagers demeurent ponctuelles et rares,
- les principales évolutions récentes du travail social ont eu pour principale conséquence de « bousculer » les repères professionnels des travailleurs sociaux et de rendre ainsi « leur mobilisation incertaine » (Ion, 1990) dans le jeu des nouveaux dispositifs voués pourtant, en théorie, à la « participation » des usagers.

Cependant, au-delà de ces constats généraux, l'observation commencée en région fait apparaître que des options à dominante collective, promues par des travailleurs sociaux, se trouvent mises en œuvre. Nous avons donc voulu comprendre les raisons qui motivent ces professionnels de l'action sociale à choisir des options de travail social collectif et ce, dans un environnement politique, institutionnel et professionnel qui devrait les en dissuader. Nous avons tenté également de préciser les modalités concrètes, identifiables, de ces formes de travail collectif visant principalement à créer des espaces collectifs d'échanges, de débats et de conflits et qui peuvent préfigurer l'émergence de nouvelles formes « d'arrimage possible » entre la société civile et l'État.

En première analyse, il semble que ces formes nouvelles s'apparentent plutôt à des « formes anciennes réactualisées », tant il apparaît que pour ces travailleurs sociaux, il s'agit avant tout de réinscrire à travers ces modes d'intervention, la globalité de leur mandat et de renouer avec le caractère intrinsèquement généraliste de celui-ci.

PRÉCISIONS : LE TRAVAIL SOCIAL COLLECTIF, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Dans la littérature française concernant le travail social, on a longtemps hésité entre les deux qualificatifs de « communautaire » et de « collectif » pour désigner les formes d'intervention sociale qui sont l'objet du présent texte (Blanc, 1986). De plus, une proximité de sens avec l'expression « animation sociale » et avec celle, plus récemment apparue de « développement social » ne permet pas une définition aisée de ces notions. Nous avons fait le choix de retenir le terme de « travail social collectif » qui restitue assez bien la distinction qui s'opère avec « individuel ». Distinction qui apparaît centrale dans les questionnements des travailleurs sociaux interviewés dans le cadre de cette étude.

Ce qui est entendu ici par « travail social collectif », ce n'est pas seulement la participation de travailleurs sociaux à une action collective, à travers une structure de concertation comme elles se sont multipliées, en France, depuis les années 1980, ou bien la consultation d'un groupe d'usagers ou bien encore, des actions d'informations sociales. Mais bien **l'initiation d'une démarche de développement social global, se préoccupant du rôle d'acteur que les usagers devront jouer dans ces actions, soucieuse de relations sociales de coopération et de solidarité, référée à un territoire repéré et conçue dans une perspective d'articulation à un développement économique.** Cette démarche d'intervention devenant un des axes à part entière de leur activité de travail (généralement conjoint et complémentaire avec des démarches d'accompagnement individuel).

QUELLES CONDITIONS POUR L'ÉMERGENCE POSSIBLE DES PRATIQUES DE TRAVAIL SOCIAL COLLECTIF ?

Les travailleurs sociaux : héros ou héraut d'une conviction

Les travailleurs sociaux à l'origine de ces pratiques ont une forte conviction : celle de la possibilité et de la nécessité d'une action conjointe à mener auprès des personnes et du milieu où vivent ces personnes. Comme le dit l'un d'entre eux, « être assistant social, c'est à la fois assister, aider et animer ». Cette conception du métier se finalisant par le but qu'ils assignent à leurs pratiques d'intervention : transformer la relation de dépendance (induite par les représentations habituelles de la relation entre le travailleur social et l'usager du service social) à une relation réciprocaire. Pour l'une de ces assistantes sociales, l'assistantat, « c'est le tout pouvoir du travailleur social et la dépendance pour les personnes ». Et si le travail individuel ne conduit pas nécessairement à cette situation, le travail collectif peut fonctionner aussi comme une garantie supplémentaire à cette dérive possible du travail individuel.

Affirmée ainsi comme une conviction, comme une croyance parfois, cette certitude repose sur des raisons profondes qui ne sont pas toujours élucidées. Parfois, c'est dans l'oscillation entre leur place de citoyen et celle de travailleur social qu'il faut chercher les fondements de ce qui, pour eux, relève de l'évidence... Quand cette fonction sociale et professionnelle est aussi vécue comme un travail militant, s'articulant à des aspirations d'une société où les « gens ne seraient pas assistés ».

À l'évidence, ce premier trait commun ne constitue pas la seule raison de l'émergence de ces pratiques collectives. Ces travailleurs sociaux ne sont pas des héros (position qu'ils ne revendiquent nullement, dans l'évidence qui est la leur, que cette façon de concevoir leur fonction est la seule qui soit pertinente). Héros sans doute pas, mais héraut, peut-être dans une fonction de « messenger » de cette conviction : l'action sociale, c'est aussi de « permettre aux individus, aux groupes et aux collectivités de résoudre les problèmes de leur adaptation à une société en évolution et grâce à une action coopérative, d'améliorer leurs conditions économiques et sociales ». Comme le précise la définition de l'ONU de la finalité du service social.

Des itinéraires personnels et professionnels qui conduisent à un certain état d'esprit...

Animés par ces convictions, les travailleurs sociaux auprès desquels nous avons conduit ces entretiens se ressemblent aussi par la nature des itinéraires antérieurs à leur arrivée sur le territoire où sont nés ces projets de dévelop-

pement social. Tous et toutes ont eu, antérieurement, à voir ou à expérimenter des formes de travail collectif. Ce qui fait se ressembler ces itinéraires, c'est également la perception de leur formation lors de laquelle ils ont privilégié l'approche collective.

Ces quelques éléments de leurs parcours semblent les avoir préparés à un certain « état d'esprit » qui facilite le « passage à l'acte » que constitue la décision de mettre en œuvre une démarche de développement social. Peu ou prou, durant la période précédant cette décision, ils se sont débattus :

- avec une certaine lassitude à devoir faire toujours les mêmes constats. Ceux de la reproduction, de génération en génération, des mêmes situations familiales et ceux de l'inefficacité des dispositifs classiques d'insertion ;
- avec un rapport au temps qui les distancie de l'urgence qui caractérise souvent leur profession : « le souci d'améliorer les conditions de vie d'un canton, [...] ce n'est pas d'un effet immédiat, ça c'est sûr [...] » ;
- avec la nécessité de comprendre la « mentalité locale ». Le secteur d'intervention, au-delà de son découpage géographique ou administratif, recoupe d'autres réalités fondées sur l'histoire de groupes de personnes dans ce lieu. Comprendre pourquoi et comment se sont forgés les comportements qui s'y expriment apparaît bien pour tous, une nécessité, un préalable : « On a été confronté au pays, à ce que sont les gens du pays. » ;
- avec la certitude de la légitimité pour un travailleur social d'être à l'origine d'une démarche de développement ;
- et que, finalement, le travail social collectif constitue bien une façon légitime d'exercer sa fonction.

Parmi d'autres, ces éléments constituent en quelque sorte le « fond commun » des raisons personnelles et professionnelles qui ont favorisé le fait que ces travailleurs sociaux se soient autorisés une démarche collective. Cependant, chacun décline la conception de son métier dans une palette de nuances qui les différencie par ailleurs. Différences confortées du fait qu'ils exercent, soit des fonctions différentes, soit des fonctions identiques dans des institutions, elles-mêmes différentes. Et c'est aussi la rencontre de ces différences qui est à l'origine de l'approfondissement de ces points de débat et de questionnement.

Car, il faut être au moins deux pour s'autoriser, pour « passer à l'acte ». Et, dans cet état de questionnement, quand ils ont pu se confronter aux autres, eux-mêmes aux prises avec ces interrogations, un petit événement va devenir

le déclencheur d'un passage à l'acte, parce qu'il sera particulièrement signifiant des constats déjà posés et mis en question : « les constats faits en commun à propos d'une famille ; les constats entendus lors d'une réunion de bilan d'un dispositif d'insertion ; une pétition signée par une trentaine de jeunes sur un quartier réclamant un animateur », en sont des exemples.

Des convictions, un questionnement sur son rôle et sa fonction, une rencontre constituent l'horizon des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un travail collectif. Demeure une troisième série de conditions : celle de la rencontre entre ces travailleurs sociaux et un territoire, un territoire de « l'espace vide ».

La théorie de « l'espace vide »

S'il n'existe pas à l'évidence « d'espace vide » dans ces territoires concernés par l'action sociale, l'utilisation de cette expression tend à souligner une caractéristique commune aux trois territoires concernés par cette étude, à savoir le « vide » de services et le « vide » de procédures territorialisées de développement :

[des territoires] où il n'y a pas d'équipements, tous les services [y] sont éloignés, un canton qui est quand même assez enclavé et où il y a des gens qui se trouvent très isolés, [ou encore] un ghetto, un vrai. Isolé spatialement, isolé au niveau des commerces, des axes de communication, renfermé structurellement au niveau des bâtiments.

Trois territoires, qui au-delà de leurs spécificités historiques et culturelles, semblent aspirés dans une spirale de dégradation assez semblable. Des territoires qui apparaissent également marqués par les stigmates de la relégation quand, par exemple, « ce quartier a toujours été isolé des politiques locales, des politiques sociales de proximité ».

Des territoires, enfin, perçus, par les acteurs institutionnels et les habitants eux-mêmes, à travers la certitude « qu'il n'y a rien à y faire », dans une sorte d'acceptation de la fatalité. Enfin, pour compléter cette théorie de l'espace vide, il faudrait souligner également, que ces différents projets de travail social collectif s'inventent dans des institutions qui, au moment où ces projets se décident, ne formulent pas d'intentions précises concernant le développement social. Une seule de ces institutions revendiquait explicitement le fait qu'être assistant de service social, c'est aussi être animateur (du milieu rural).

Si cette théorie de « l'espace vide » ne constitue pas en soi une des conditions de l'émergence de pratiques de développement social, on peut

avancer deux hypothèses pour retenir ce facteur comme étant cependant facilitant :

- La première est sans doute à chercher dans le choc, le conflit, provoqué entre, d'une part, ce constat de « l'espace vide » et, d'autre part, les convictions et les questionnements de ces travailleurs sociaux. On peut faire l'hypothèse que la violence issue d'un niveau de questionnement aussi exigeant, aussi poussé, n'a pu que renforcer, que catalyser leur énergie et leur volonté d'agir sur le milieu. Dans une sorte de défi supplémentaire à vouloir vérifier dans l'action la pertinence de l'option du travail collectif... à vouloir vérifier qu'un territoire et des personnes en difficulté peuvent déployer aussi des ressources, pour peu qu'on les mobilise.
- La seconde est que l'absence de procédures de développement ou de dispositifs territorialisés a laissé la place à leur initiative. Et facilitant ainsi la mise en place d'espaces de débats et de confrontations entre les acteurs locaux, sans avoir à subir les effets entraînés par la concurrence implicite que se livrent les institutions dans la mise en œuvre de procédures concertées.

LE TRAVAIL SOCIAL COLLECTIF : CRÉER DES ESPACES COLLECTIFS D'ÉCHANGES, DE DÉBATS ET DE CONFLITS

Afin de mieux comprendre les éléments d'analyse qui sont proposés dans le cadre de cette deuxième partie, nous proposons le détour préalable d'une présentation succincte des démarches observées.

Le premier canton rural

Origine

Un assistant et une assistante de service social, employés dans deux institutions différentes (la première dans un service départemental d'action sociale et le second dans un service social d'une caisse départementale de la Mutualité sociale agricole) et intervenant tous deux sur un même secteur géographique.

Démarche

Rétrospectivement, on peut articuler cette démarche autour de trois étapes principales.

1) Mise en débat public des constats concernant le canton

Cette première phase a principalement consisté en des contacts avec le conseiller général², estimé « acteur incontournable de cette phase-là », et des « acteurs locaux » afin d'évaluer la pertinence de cette idée de « mise en débat ». Ce qui fut concrétisé par « 90 invitations lancées auprès des socioprofessionnels et différentes personnes-ressources » à participer à un travail prévu en deux temps : s'informer d'abord, puis définir des axes éventuels d'action.

Le temps d'information a été consacré à un certain nombre de constats (démographiques, économiques et sociaux) concernant le canton. Le second temps de cette phase a consisté à susciter les réactions des acteurs locaux. D'une part, en confrontant leur connaissance « pratique » du territoire avec les informations globales ainsi présentées et, d'autre part, en dressant l'inventaire des ressources mobilisables sur le plan du développement. Cette phase a ainsi conduit à la création de cinq commissions de travail sur les thèmes estimés « sensibles » : enfance, jeunes, personnes âgées, vie économique, tourisme et loisirs.

2) Appropriation, maturation et choix d'options par les acteurs locaux

La deuxième phase a principalement consisté à permettre, dans le cadre de ces commissions dédiées à un thème particulier, un questionnement plus affiné des problèmes et la présentation de solutions possibles par des groupes d'habitants. Elle a permis également la participation d'autres personnes que celles invitées lors de la première étape : des personnes « mobilisables » plus aisément sur une question particulière, plus « appropriable » que celle, vague et complexe, de « l'avenir du canton ». Cette seconde phase a duré environ six mois.

3) Choix d'une identité

Posée à partir de la nécessité pour la commission sur l'enfance, souhaitant conduire une enquête auprès de la population, de la réaliser à partir d'une existence « officielle », la question de l'identité de la « forme sociale » de cette démarche devient à la fois l'objet et l'enjeu principal de cette troisième phase.

Au cours de cette étape, les travailleurs sociaux ont transmis de l'information sur les formes possibles et ensuite, l'ensemble du groupe de personnes mobilisées a procédé à un choix de solution. Ce programme, reprenant les mêmes modalités de travail, soit un groupe de pilotage et des commissions de travail, a permis de réaliser un certain nombre de projets. Il est en phase

2. Le conseiller général est l'élu d'une division territoriale appelée canton, constituant une circonscription en vue de l'élection au Conseil général. Le Conseil général étant l'assemblée délibérante de niveau départemental qui, depuis les lois de décentralisation de 1983, a compétence, notamment, en matière d'action sociale.

d'achèvement et son articulation avec une nouvelle phase de développement global, en cours d'élaboration, est posée.

Le second canton rural

Origine

Une assistante de service social et une animatrice locale du dispositif de revenu minimum d'insertion (RMI), employées toutes deux par un service départemental d'action sociale.

Démarche

La démarche mise en place, sur le thème des services de proximité, s'articule là encore autour de trois étapes.

- 1) Constitution d'un groupe
(afin d'intéresser les habitants du canton aux problèmes sociaux)

Les deux travailleuses sociales ont repéré des personnes-ressources et les ont invitées de façon informelle. Cette première étape fut consacrée à confronter les constats et les points de vue de chacun, et à s'informer sur une démarche de développement de services de proximité mise en œuvre sur deux cantons limitrophes. Elle a consisté principalement à constituer un groupe sous la forme d'un comité de pilotage.

- 2) Vérification des constats

Cette seconde étape a consisté à vérifier les constats qui étaient débattus au sein de ce groupe de travail en diffusant un questionnaire à la population. Une réunion de toutes les personnes susceptibles d'agir à titre de relais de la diffusion de ce questionnaire dans chacune des communes du canton a permis d'informer et de mobiliser plus largement sur l'intention du groupe. Pour des raisons de logistique, la reproduction du document a été réalisée par les services du conseil général, par l'intermédiaire du conseiller général. Cet événement lui a permis de se « repositionner » par rapport à la démarche, dont il est devenu le principal animateur.

- 3) Création de commissions de travail

À partir de l'exploitation des résultats du questionnaire, une mise en débat de ceux-ci a abouti à la décision de créer trois commissions de travail, chargées d'élaborer des solutions : commerce et artisanat ; services d'aide aux personnes ; loisirs et tourisme. La démarche en est actuellement à cette phase de « mise au travail » de ces commissions de travail.

Le quartier urbain

Origine

Un éducateur spécialisé en prévention, ce qu'en France on désigne par « éducateur de rue ».

Démarche

À partir d'une sollicitation directe (une pétition signée par une trentaine de jeunes demandant la présence d'un intervenant), dans un quartier où il existe un partenariat naissant et où vient de se créer une association d'habitants se donnant pour projet de créer des services pour leur quartier.

1) « Accroche » avec les jeunes

Cette première étape a consisté à instituer un premier « ancrage » dans la mise en relation avec un groupe de jeunes en organisant de courts séjours de vacances et de loisirs.

2) Mise en place de trois axes de travail

Cette seconde étape a consisté à développer trois axes de travail complémentaires. Le soutien individuel de certains jeunes à travers l'insertion, la justice, les problèmes personnels ; l'animation globale à travers la pérennisation d'activités et, finalement, le soutien de l'association dans ses rapports avec les acteurs institutionnels à partir d'un rôle de médiateur.

3) Constitution de groupes d'acteurs

Cette troisième étape a consisté à envisager le développement de l'association, à la fois en termes de proposition d'activités et de services, et en termes d'infrastructure. Il s'agissait à partir des besoins mis en évidence, et partiellement satisfaits, de poser la question du développement global. Cette étape est évidemment centrale dans le processus engagé : « Ç'a été une sacrée découverte pour eux de savoir qu'ils pouvaient s'organiser eux-mêmes pour le quartier... pour eux-mêmes et pour le quartier. »

Relations avec les institutions

Le travailleur social situe nettement sa démarche dans une « alliance » avec la population, position qui lui permet de jouer un rôle de médiateur avec les acteurs institutionnels.

Composantes et dominantes de ces démarches de travail social collectif

Nous l'avons déjà souligné, les techniques utilisées ne sont pas comparables. De même, les démarches réalisées, observées a posteriori dans la reconstruction de leur déroulement ne sont pas identiques (et leur durée « historique », près de six années pour la première, un peu plus d'un an pour les deux autres, renforcent à l'évidence la perception de ces différences). Enfin, chacune de ces démarches est à comprendre comme LA réponse inventée à des situations-problèmes, situations qui pour être analogues, ne sont pas entièrement comparables. Cependant, un certain nombre de traits communs peuvent, là encore, être remarqués :

1) Le souci de renforcer la « solidarité horizontale »

Ce qui est attendu comme effet principal des modalités d'intervention retenues, c'est de renforcer la solidarité horizontale, dans un travail de développement social qui concerne toute la population du territoire, et non pas uniquement les populations en difficulté.

2) Un rapport central au savoir, à la connaissance

Le savoir nécessaire à la mise en œuvre du développement se construit collectivement au cours de la démarche, dans son articulation avec les pratiques sociales et le processus en cours. Ce savoir n'est pas circonscrit avant la définition du projet pour être transmis aux acteurs locaux selon des procédures pédagogiques. Il s'élabore avec les partenaires et les habitants, à travers **des espaces collectifs d'échanges, de débats et de conflits**, qui fonctionnent, dans une première étape, selon un processus de conscientisation.

3) La mobilisation comme fondement principal de la démarche

À cette phase de conscientisation succède une phase de mobilisation, comprise comme la constitution de groupes autour de projets « positifs ». L'effet recherché est celui de permettre le passage de la prise de conscience des constats et de leur reconnaissance à l'élaboration de projets communs. D'une façon un peu schématique, on peut conclure que ces trois démarches articulent la succession des trois étapes suivantes : conscientisation, mobilisation et constitution de groupes d'acteurs.

La tentation du contre-pouvoir

Du fait que ces démarches ne naissent ni d'une commande politique, ni d'une commande institutionnelle, elles paraissent « flirter » avec l'intention d'amener la population (ou un groupe de la population) dans une position

de contre-pouvoir. Cette intention transparait assez nettement dans la démarche conduite sur le site urbain : « C'était un rapport de forces qu'on mettait en place directement, qui ne nous enfermait pas directement dans un contrat d'objectifs avec la municipalité ou un contrat de travail défini institutionnellement. »

Ces différentes composantes des interventions ne sont pas nouvelles. Elles inspirent les différentes expériences de travail collectif qui ont déjà fait, en France, l'objet de formalisations et d'études. Ce qui tend à confirmer l'hypothèse que ce qui caractérise les évolutions observées ici, ce n'est pas leur nouveauté. En fait, ce qui les caractérise peut-être le mieux, c'est leur rareté dans l'horizon des pratiques actuelles, rareté qui commande de s'interroger aussi longuement sur les conditions nécessaires à leur apparition.

Ce qui les caractérise, enfin, et les différencie de pratiques collectives antérieures, au-delà des conditions que nous avons tenté d'explicitier, c'est peut-être la logique qui les guide. À ce propos, trois points méritent d'être soulignés :

- Une absence de références explicites à des théories des sciences humaines et politiques.

Ce qui apparaît comme un premier trait significatif, c'est qu'aucun de ces trois processus d'intervention ne semble s'être construit à partir d'un corpus théorique disponible ou de concepts qu'il se serait agi d'opérationnaliser. Ces travailleurs sociaux n'ont pas entrepris ces démarches en tentant « d'appliquer », de concrétiser un savoir théorique : la seule référence citée étant, simplement, celle de la définition de l'ONU du service social.

- Une absence de références théoriques mais une forte mobilisation de « savoirs pratiques » (Malgaive, 1990 : 48).

Souligner cette absence de références explicites ne signifie pas que l'action se projette et se réalise dans un vide de savoirs. Certes, la théorie paraît, ici, absente ou inefficace, ne serait-ce que provisoirement, mais de toute façon, la théorie ne dit pas tout du réel et elle ignore certaines caractéristiques de l'action (principalement les effets non voulus de l'action).

Ce qui semble conforter, faciliter et « outiller » la mise en œuvre des formes de travail social collectif étudiées ici, c'est la mobilisation, par ces travailleurs sociaux, de savoirs d'une autre nature que théorique : **des savoirs pratiques** justement ! « Parce que cette activité est collective, qu'elle implique des partenaires et donc une organisation, une répartition des opérations exercées en commun pour atteindre le même but, agir, c'est aussi s'insérer dans le fonctionnement social. » Et dans cette « co-action », « les procédures de l'action obéissent à des règles et conditions qui ne portent pas uniquement

sur la transformation du réel mais aussi sur les modalités de l'organisation sociale de cette transformation, sur les relations à autrui».

Parce qu'elles sont ignorées des savoirs théoriques et le plus souvent absentes des savoirs procéduraux, «ces conséquences de la co-action ne peuvent se découvrir que dans les pratiques effectives des manifestations de leurs effets propres et celles des effets non voulus». Cela signifie qu'une partie de ce qu'il faut savoir pour agir se construit dans l'action elle-même et constitue les **savoirs pratiques** comme le désigne Gérard Malglaive. Et c'est précisément cette capacité à construire les savoirs pratiques qui apparaît dans ces trois exemples, remarquable et déterminante pour la mise en œuvre et l'efficacité des actions entreprises.

– Une logique «artistique» (Guattari, 1989).

Ce qui réunit également ces démarches, ce sont leurs logiques d'élaboration et de mise en œuvre qui se construisent dans le rejet de tout dispositif et de toutes procédures existantes.

La construction de ces démarches s'apparente plutôt à celle de l'artiste qu'à celle du technicien. Un artiste «qui peut être amené à remanier son œuvre à partir de l'intrusion d'un détail accidentel, d'un événement ou d'un incident qui soudainement fait bifurquer son projet initial» (Guattari, 1989 : 47). Ces démarches inscrivent, dans un territoire et à partir de lui, un processus de création et de recréation avec les partenaires et la population. Processus par lequel s'élabore en commun le sens du projet collectif, à travers une démarche d'intervention sociale toujours singulière et originale.

PREMIÈRES CONCLUSIONS

La méthode utilisée dans le cadre de la première étape de cette étude ne permet aucune conclusion définitive. Elle nous incite plutôt à émettre des hypothèses de compréhension de ce qui apparaît comme une évolution possible des pratiques d'intervention sociale.

En effet, chacune de ces démarches se trouve confrontée à des interrogations portant notamment sur la consolidation de ces espaces publics de débats et d'échanges créés : pour des raisons diverses, la pérennité de la participation des acteurs locaux au processus de développement engagé sur le territoire où ils habitent n'est pas définitivement acquise. Cette fragilité obligeant ainsi, également, à résister à toute tentation de donner en exemple ces démarches.

Cependant, sans préjuger de l'avenir de chacune de ces démarches, des effets sur la représentation et le rôle du travail social apparaissent, quant

à eux, comme définitifs (notamment sur les deux cantons ruraux). Il est probable que le travail social ne pourra plus s'y exercer dans ses fonctions atrophiées de « prospecteur-placier » et de « guichetier de l'État-providence ».

La mise en œuvre de ces démarches y a durablement transformé la représentation du travailleur social comme elle a redéfini profondément le rôle de l'intervention sociale : « On a multiplié les réseaux possibles pour les gens, on est plusieurs à être confrontés à une question d'ordre social ou d'insertion [...] »

Plus globalement, cette première étape d'observation a mis en évidence quatre enjeux qui apparaissent comme les clés du travail visant à conforter le développement de ces démarches de travail social collectif :

- 1) S'interroger sur l'inefficacité d'un savoir théorique. Le premier niveau de cette interrogation résidant peut-être dans l'apparent paradoxe que crée l'abondance des études et des écrits concernant la connaissance des manifestations de la « crise » et l'inefficacité de ces écrits dans « l'inspiration » des acteurs du social...
- 2) Formaliser les savoirs pratiques. Si le savoir théorique semble inefficace, il devient nécessaire de tenter de formaliser les « savoirs pratiques » à l'œuvre. À la fois, parce qu'ils constituent le « métier » d'une profession bousculée dans ses repères professionnels et que cette formalisation et l'invention des modalités de leurs transmissions demeurent indispensables pour constituer une offre renouvelée de formation pour les travailleurs sociaux.
- 3) Décrire les modalités de travail social collectif. Il apparaît également nécessaire de réaliser une description et une compréhension de ce type de démarche afin de proposer des repères d'identification relatifs et de constituer ainsi les conditions de sa crédibilité.
- 4) Créer des espaces de débats à propos des conditions nécessaires au « passage à l'acte ». Si l'existence d'une démarche de travail social collectif est conditionnée, dans un premier temps, par le fait de pouvoir « s'autoriser à », il semble également nécessaire de créer des lieux où des pairs pourraient confronter leur analyse des conditions politiques et institutionnelles nécessaires à ces initiatives.

Enfin, malgré l'horizon des possibles qu'esquissent les démarches d'intervention sociale qui viennent d'être décrites, il s'agit de raison gardée. À travers ces « formes anciennes d'intervention renouvelées », renouant avec le caractère généraliste et la globalité du mandat qui les autorise, ces pratiques inscrivent leurs résultats dans l'horizon des limites actuelles du travail social. Ces travailleurs sociaux tentent d'inventer une approche raisonnée du travail

social qui ne prétend pas à la résolution de la « crise » issue des profondes mutations qui bouleversent notre société, mais qui préfigure peut-être de nouvelles formes « d'arrimage possible » entre la société civile et l'État.

Bibliographie

- BLANC, Bernadette (1986). « Travail social communautaire ou collectif ? Des mots et des réalités... », *Actions collectives et travail social, tome 1 : Contextes et réalisations*, Paris, Les Éditions ESF, 17-30.
- CIDF (1995) « Des utopies pour aujourd'hui ? », *Perspectives de l'économie solidaire*, Caen.
- CRINON, Monique (1995). « Les travailleurs du front », *Politis, la revue*, n° 10, 57-62.
- « Économie solidaire (I'), dossier France-Québec » (1996). *Inter-action communautaire*, n°s 36-37, Québec, RQIIAC, 7-48.
- GUATTARI, Félix (1989). *Les trois écologies*, Paris, Galilée, coll. « L'esprit critique », 47 pages.
- ION, Jacques (1990). *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Privat.
- LAVILLE Jean-Louis (1994). *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- MALGLAIVE, Gérard (1990). *Enseigner à des adultes*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Pédagogie d'aujourd'hui », 78 pages.
- « Redéfinir le travail social, réorganiser l'action sociale » (1993). *Rapport du groupe : Evolution du travail social du XI^e plan*, Paris, La Documentation Française, 1725 pages.